

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

19 AOÛT 2026
18H00

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 19 août 2026, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:	Maire:	Monsieur Jonathan Cha	
	Conseillers:	Monsieur Nicholas Tassé	Siège 3
		Monsieur Philippe Bergeron	Siège 4
Absentes:	Madame Lauren Small-Pennefather	Siège 1	
	Madame Martha Slocombe	Siège 2	

Aussi présents:

Maître Claude Gilbert, Greffier
Maître Mathieu Poitevin, Assistant-Greffier

Monsieur le Maire, Jonathan Cha, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
2020819-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 18h46.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 19 Août 2026 tel que présenté

Adoptée à l'unanimité.
20260819-002

3. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par le Maire, Jonathan Cha, conseiller Philippe Bergeron ayant voté contre, et résolu:

- 1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 12 août 2026.
- 2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
77 Courtney	Remplacement de la porte avant.
73 Brock N.	Remplacement de deux fenêtres.
317 Brock N.	Installation d'une remise dans la cour arrière.
233 Percival	Reconstruction de l'escalier avant et du palier, et installation de nouvelles rampes.

220 Ballantyne N.	Installation d'une remise dans la cour arrière.
136 Sheraton	Remplacement des rampes de l'entrée principale.
107 Brock N.	Restauration de l'avant-toit.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
244 Percival	Remplacement de douze fenêtres, de trois portes, de trois puits de lumière, du revêtement de toiture du toit principal et de la marquise au-dessus de l'entrée principale.

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
244 Percival	Peinture de la marquise de l'entrée principale.
40 Westland	Remplacement du matériau de revêtement de la façade avant, modification du toit, remplacement des fascias et des soffites, remplacement de quinze fenêtres, de la porte avant et de deux portes ordinaires.

5) D'approuver, avec conditions, en vertu du PIIA, les plans suivants, malgré les recommandations du CCU telles qu'énoncées au procès-verbal :

Adresse	Projet
24 Crestwood	Remplacement de treize fenêtres et du revêtement de la façade principale. En retirant la condition relative aux fenêtres 0006 et 0009).

Adoptée à la majorité.
20260819-003

4. **Protocole d’entente – UrbaNature Éducation**

NOTE message de la Conseillère Small-Pennefather (ne pouvant pas assister à la séance) : « Je ne suis pas contre une micro-forêt; en fait, je crois qu'il s'agit d'une initiative très positive pour la Ville. Ce à quoi je m'oppose, c'est son emplacement ainsi que l'incertitude entourant la proposition et son échéancier. J'aurais voté contre la résolution telle que proposée, car je ne souhaite pas entraver toute possibilité éventuelle de développement et j'aurais préféré que l'on vérifie s'il existait d'autres options sur le territoire de la Ville. Même si nous avons une entente juridique en place, le projet adosserait le développement à l'environnement, et je souhaite éviter tout conflit potentiel. »

ATTENDU que UrbaNature Éducation propose d'implanter, à ses frais, une micro-forêt sur un terrain municipal situé à l'angle de la rue Brock Sud et de la promenade Ronald;

ATTENDU que ce projet comprend des activités communautaires et éducatives et s'inscrit dans les objectifs de la Ville en matière de transition écologique et de résilience environnementale;

ATTENDU que la micro-forêt sera implantée d'ici le printemps 2027 sur une superficie de 150 à 200 m², dans le périmètre approuvé par la Ville et conformément aux contraintes du site;

ATTENDU que UrbaNature Éducation assumera l'ensemble des coûts du projet et assurera l'entretien des plantations pendant la première année, après quoi la Ville en prendra charge;

ATTENDU que les parties souhaitent conclure un protocole d'entente d'une durée de cinq ans afin d'établir leurs obligations respectives;

EN CONSÉQUENCE

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par le Maire, Jonathan Cha, conseiller Philippe Bergeron ayant voté contre et résolu:

- 1) D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal-Ouest et UrbaNature Éducation concernant l'implantation de la micro-forêt Ronald;
- 2) D'autoriser le Maire, à signer ce protocole d'entente ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à la majorité.
20260819-004

5. **Adoption du règlement 405-44 Règlement amendant le Règlement no 405 sur la circulation**

ATTENDU qu'une copie du présent règlement, à l'état de projet, a été préalablement déposée lors d'une séance du conseil au moment de l'avis de motion, et rendue disponible conformément à la loi ;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement ont été résumés lors de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller et résolu :

Que le règlement 405-44 intitulé « Règlement amendant le règlement de circulation 405 » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20260819-005

6. **Période de questions du public**

À 18:50 Le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions

7. **Levée de la séance**

À 18 :50, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20260819-006

Jonathan Cha
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20260819*